

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 07 JUIN 2021 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 mai 2021
- 3. Adoption de la liste des comptes à payer**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Aucun
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2021
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Parc Camille Rouillard (lot 1 824 047) et/ou stationnement du centre communautaire (lot 5 153 201) - Demande pour la tenue d'un marché public
 - 7.2 Avis de motion numéro 618-2 modifiant le règlement numéro 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt
 - 7.3 Avis de motion numéro 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Adoption du projet de règlement numéro 635 et fixant les modalités de la consultation écrite
- 7.5 Avis de motion règlement numéro 560-16 amendant le règlement de zonage 560
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 560-16 et fixant les modalités de la consultation écrite
- 7.7 Avis de motion numéro 563-10 amendant le règlement sur les permis et certificats 563
- 7.8 Bâtiment patrimonial cité - 794, rue Saint-Joseph - Rénovations extérieures au manoir Joseph-Armand-Bombardier
- 7.9 PIIA rue Saint-Joseph - 942-946, rue Saint-Joseph - Construction d'un garage isolé et d'un poulailler
- 7.10 PIIA rue Saint-Joseph - 1019, rue Saint-Joseph - Construction d'un bâtiment accessoire isolé (remise)
- 7.11 PIIA Boisé du Ruisseau - 965, rue Bissonnette - Construction d'une structure accessoire de type gazebo
- 7.12 PIIA Boisé du Ruisseau - 1000, rue Bissonnette - Modification d'un matériau de revêtement extérieur
- 7.13 Usage conditionnel - 1224, rue Saint-Joseph - Terrasse rattachée à un établissement de restauration
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 8.2 Adoption du règlement numéro 631 Augmentation du fonds de roulement capital autorisé de 100 000 \$
- 8.3 Adoption du règlement numéro 626-1 (gestion contractuelle)
- 8.4 Office municipal d'habitation - Révisions budgétaires 2021
- 8.5 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
- 8.6 Offre de services - Audit en sécurité civile
- 8.7 Changement de poste -Steven Leboeuf-Gaulin
- 8.8 Calendrier des séances publiques
- 8.9 Autorisation de destruction de documents
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Prêt du parc Camille-Rouillard - Maison des jeunes L'Initiative
- 9.2 Hockey mineur - Achat de bandes séparatrices
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Offre de services - Clôture pour le parc à chiens

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 10.2 Embauches au camp de jour et à la piscine
- 10.3 Offre de services - Chauffage pour le centre communautaire
- 10.4 Offre de services - Carte magnétique à l'aréna
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable
- 11.2 Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable (Municipalité du Canton de Valcourt)
- 11.3 Adoption du règlement numéro 632 créant une réserve financière pour le traitement des eaux usées
- 11.4 Adoption du règlement numéro 633 créant une réserve financière pour l'eau potable
- 11.5 Soumission de mise à jour et de support pour la licence Topkapi
- 11.6 Offre de services - Planage d'asphalte au 657, route 220 (Bonsecours)
- 11.7 Offre de services - Caractérisations phase III Boisé du Ruisseau
- 11.8 Offre de services - Caractérisation sur la rue Bernier
- 11.9 Offre de services - Étude d'avant-projet pour le prolongement des services municipaux
- 11.10 Programmation TECQ 2019-2023
- 11.11 Octroi du contrat de location de personnel d'opération en eau potable (2021-2025)
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Embauche d'un étudiant au travaux publics
- 13.2 Formations - Service des eaux
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Aucun
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

171-21-06-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

172-21-06-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

173-21-06-07

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 2 juin 2021 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 280 669.04 \$ (deux cent quatre-vingts mille six cent soixante-neuf dollars et quatre sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

174-21-06-07

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois de mai 2021.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que soumise.

ADOPTÉE

175-21-06-07

PARC CAMILLE ROUILLARD (LOT 1 824 047) ET/OU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (LOT 5 153 201) - DEMANDE POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville pour l'installation d'un marché public au parc Camille-Rouillard, (lot 1 824 047) et/ou dans le stationnement du Centre communautaire (lot 5 153 201);

ATTENDU QUE l'activité de marché public, considéré comme un usage de marché agroalimentaire, est réalisé depuis quatre (4) années et que tout s'est déroulé convenablement;

ATTENDU QUE pour 2021, il est projeté que le marché public soit en fonction à tous les jeudis du 24 juin au 16 septembre 2021 inclusivement et disponible au public de 15h00 à 18h00;

ATTENDU QU'en cas de pluie, le marché public serait aménagé à l'intérieur du centre communautaire, si les conditions émises par la santé publique le permettent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que le Parc Camille-Rouillard et/ou le stationnement du Centre communautaire soient utilisés comme Marché public pour la saison 2021, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :

1. Respecter toutes les directives émises par le MAPAQ et l'Association des Marchés publics;
2. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
3. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
4. Les conditions d'acceptation doivent être révisées annuellement.

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents relatifs à la demande du permis d'alcool, si les autorisations sont reçues par la MAPAQ et la Santé publique.

ADOPTÉE

176-21-06-07

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 618-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

177-21-06-07

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 635 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

178-21-06-07

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635 ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION ÉCRITE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 635 « Relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

179-21-06-07

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 560-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 560-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

180-21-06-07

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-16 ET FIXANT LES
MODALITÉS DE LA CONSULTATION ÉCRITE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 560-16 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

181-21-06-07

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 563-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 563**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **NUMÉRO 563-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 563.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

182-21-06-07

BÂTIMENT PATRIMONIAL CITÉ - 794, RUE SAINT-JOSEPH - RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU MANOIR JOSEPH-ARMAND-BOMBARDIER

ATTENDU QUE le manoir Joseph-Armand-Bombardier est un bâtiment patrimonial cité en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139 de cette loi, le comité consultatif d'urbanisme, exerçant les responsabilités du conseil local du patrimoine, doit formuler son avis au conseil municipal sur les travaux de rénovation à venir ;

ATTENDU QUE le requérant souhaite réaliser certains travaux de restauration à l'enveloppe extérieur du bâtiment, comprenant la restauration des galeries avant et latérales (gauche et droite), le remplacement de certaines portes et fenêtres, la restauration de l'annexe et de la demi-tourelle à l'arrière ainsi que de la cheminée;

ATTENDU QUE les travaux prévus affecteront certains éléments caractéristiques du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin de préserver la pérennité et la sécurité du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment (économies d'énergie prévues);

ATTENDU QUE les travaux prévoient la restauration des éléments ornementaux et de sécurité;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les travaux pour la rénovation du manoir Joseph-Armand-Bombardier.

ADOPTÉE

183-21-06-07

PIIA RUE SAINT-JOSEPH - 942-946, RUE SAINT-JOSEPH - CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ ET D'UN POULAILLER

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 942-946, rue Saint-Joseph, dans la zone CV-2, assujetti au PIIA secteur rue Saint-Joseph;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le garage projeté aura une superficie de 33,45 m² (7,32 m X 4,57 m) et qu'un poulailler d'une superficie de 4,06 mètres carrés y sera rattaché;

ATTENDU QUE la remise serait implantée en cour arrière à 0,75 m des limites arrière et latérale droite de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les revêtements installés seront en clin de bois horizontal (murs côté sud et est) et de l'acier peinturé (murs côtés nord et ouest);

ATTENDU QUE la toiture sera en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QU'il y aura des portes et fenêtres, sur les façades côtés sud et est, à au moins 1,5 mètre des lignes de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'un garage isolé avec un poulailler rattaché.

ADOPTÉE

184-21-06-07

PIIA RUE SAINT-JOSEPH - 1019, RUE SAINT-JOSEPH - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ (REMISE)

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 1019, rue Saint-Joseph, dans la zone CV-2, assujetti au PIIA secteur rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté aura une superficie de 9,30 m² (3,05 m X 3,05 m);

ATTENDU QUE la remise serait implantée en cour arrière à 0,75 m de la limite arrière de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement installé sera du vinyle, couleur sable et la toiture sera en bardeau d'asphalte;

ATTENDU QU'il y aura une porte et des fenêtres couleur charbon, sur la façade donnant sur la rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une remise conditionnellement :

- À ce que la toiture de la remise et de la maison des jeunes (devant faire l'objet d'une réfection) soit d'un ton plus neutre de couleur noir ou brun.

ADOPTÉE

185-21-06-07

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 965, RUE BISSONNETTE - CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE ACCESSOIRE DE TYPE GAZEBO

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire une structure accessoire isolée au 965, rue Bissonnette, dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une superficie de 15,6 m² (3,66 m X 4,27 m);

ATTENDU QUE l'ossature sera en bois et la structure sera ancrée à une base en béton;

ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté en cour arrière à au moins 0,75 m des limites de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture serait à deux versants, en toile et sur laquelle des panneaux solaires seront installés ultérieurement;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

186-21-06-07

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 1000, RUE BISSONNETTE - MODIFICATION D'UN MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville de Valcourt relativement à la modification d'une partie du revêtement extérieur du bâtiment sis au 1000, rue Bissonnette;

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE le bâtiment est présentement en construction et que le requérant désire modifier le revêtement d'aluminium originalement proposé et accepté par un revêtement en fibrociment de marque James Hardie, couleur Étain vieilli;

ATTENDU QUE les autres matériaux de revêtement extérieur ne sont pas modifiés;

ATTENDU QUE le matériau substitué fait partie de la liste des matériaux permis et que celui-ci est harmonisé avec les autres matériaux;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande de modification du revêtement extérieur du bâtiment sis au 1000, rue Bissonnette en remplaçant l'aluminium par du fibrociment de marque James Hardie, couleur Étain vieilli.

ADOPTÉE

187-21-06-07

USAGE CONDITIONNEL - 1224, RUE SAINT-JOSEPH - TERRASSE RATTACHÉE À UN ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville pour l'aménagement d'une terrasse extérieure rattachée à un établissement de restauration, sur une partie de l'immeuble situé au 1224, rue Saint-Joseph, zone CV-4, et que cette demande est assujettie au Règlement sur les usages conditionnels numéro 616;

ATTENDU QUE l'aménagement de la terrasse viendrait contribuer à la vitalité et à l'animation de la rue Saint-Joseph, par l'achalandage qui serait généré par ce nouvel aménagement ;

ATTENDU QUE la demande démontre qu'un contrôle de l'activité est exercé, la terrasse étant aménagée entre la façade commerciale et le trottoir, en cour avant, à l'emplacement ayant le moins d'incidence sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de la terrasse seraient les mêmes que le commerce Les Délices du Village;

ATTENDU QUE l'immeuble commercial serait préservé tel qu'il est actuellement ;

ATTENDU QUE l'offre de cases de stationnement est suffisante sur la propriété et que la rue Saint-Joseph offre des espaces de stationnement additionnels ;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une terrasse extérieure suscite quelques incertitudes par rapport à la gestion du stationnement en cour avant et la gestion du déneigement en hiver ;

ATTENDU QUE la procédure prévue au règlement a été rigoureusement suivie ;

ATTENDU QUE les critères généraux et les critères spécifiques ont été rigoureusement observés ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande conditionnellement :

- à ce qu'un aménagement temporaire ou éphémère soit réalisé pour la saison estivale 2021, dans le but d'évaluer l'impact qu'aura la terrasse sur les commerces voisins;
- à ce qu'un aménagement paysager minimal soit réalisé (exemple : plantes ou fleurs en bacs ou pots);
- à ce que le projet d'aménagement permanent, s'il y a lieu, soit révisé à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022, en tenant compte de l'achalandage généré et des impacts potentiels qui résulteraient de l'aménagement temporaire ou éphémère.

ADOPTÉE

188-21-06-07

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le Maire Renald Chênevert fait rapport aux citoyens de la Ville de Valcourt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en conformité à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Ce rapport soit inscrit dans l'Informateur du mois de Juin qui sera transmis à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt.

Étant donné la situation exceptionnelle créée par la Covid-19, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel à ville.valcourt@valcourt.ca avant le 21 juin 2021. Les réponses seront données lors de la séance subséquente, soit le 05 juillet 2021.

ADOPTÉE

189-21-06-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 631 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT CAPITAL AUTORISÉ DE 100 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 03 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 631 Augmentation du fonds de roulement capital autorisé de 100 000 \$.

Ce règlement a pour objet de prévoir l'augmentation du fonds de roulement de 100 000 \$. Cette somme est appropriée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2020, tel qu'il appert des états financiers arrêtés à cette date.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

190-21-06-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626-1 (GESTION CONTRACTUELLE)

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 03 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 626-1 modifiant le règlement 626 sur la gestion contractuelle.

Le règlement prévoit qu'aux fins de la passation de tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, il soit favorisé les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs ayant un établissement au Québec.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

191-21-06-07

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec une demande de révision budgétaire 2021 concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 04 mai 2021;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2021, qui se répartit de la façon suivante :

	Budget révisé 30-03-2021	Budget révisé 04-05-2021
Revenus	968 596 \$	968 596 \$
Dépenses	1 642 303 \$	1 655 111 \$
Déficit	673 707\$	686 515 \$

Contribution municipale, soit 10 % du déficit, réparti comme suit :

Déficit OMH :

67 370 \$	68 652 \$
-----------	-----------

ADOPTÉE

192-21-06-07

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

193-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - AUDIT EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'offre de Groupe Prudent, en date du 21 mai 2021, concernant un audit de sécurité civile à la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Groupe Prudent, pour un audit de sécurité civile à la Ville de Valcourt, pour un montant de 2 732.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

194-21-06-07

CHANGEMENT DE POSTE -STEVEN LEBOEUF-GAULIN

ATTENDU la création, sous peu, du nouveau Service des Eaux;

ATTENDU QUE monsieur Leboeuf-Gaulin fera également partie de cette équipe, lorsqu'il aura obtenu ses cartes de compétences;

ATTENDU QU'il occupe actuellement le poste de journalier-Classe 1 (classe 3), mais qu'il effectue toutes les tâches d'un journalier-opérateur (classe 4);

ATTENDU QU'il demeurera responsable de la gestion des moustiques;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le 20 avril dernier, M. Leboeuf-Gaulin venait de terminer sa 1re année de travail dans l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de promouvoir monsieur Steven Leboeuf-Gaulin à la classe 4 échelon 6 (poste de journalier-opérateur), en date du 20 avril 2021, conditionnellement à ce qu'il demeure responsable de la gestion des moustiques et que le Service des Eaux soit créé, son statut demeurant celui d'un saisonnier pour le moment.

ADOPTÉE

195-21-06-07

CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

ATTENDU QU'en raison de la tenue des élections municipales, il est opportun d'ajuster le calendrier des séances en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De supprimer du calendrier des séances la séance ayant lieu le 04 octobre 2021.

ADOPTÉE

196-21-06-07

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents; selon l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c.A-21.1);

ATTENDU QUE cette même loi (article 13) prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal, tel que mentionnés aux articles 87 et 88 de *la Loi sur les cités et Villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 02 juin 2021 et d'autoriser la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

197-21-06-07

PRÊT DU PARC CAMILLE-ROUILLARD - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes L'Initiative, pour le prêt du parc Camille-Rouillard pour une activité de présentation de la Maison des jeunes à la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt du parc Camille-Rouillard à la Maison des jeunes l'Initiative, les 2 et 9 juin 2021, pour la tenue d'activités de présentation de la Maison des jeunes à la collectivité.

ADOPTÉE

198-21-06-07

HOCKEY MINEUR - ACHAT DE BANDES SÉPARATRICES

ATTENDU la demande d'aide financière du hockey mineur, pour l'achat de bandes séparatrices permettant de diviser la glace en fonction des nouvelles normes de Hockey Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du hockey mineur de Valcourt, pour un montant de 3 000 \$ (p.b. 02-701-32-349).

ADOPTÉE

199-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - CLÔTURE POUR LE PARC À CHIENS

ATTENDU l'offre de services de Clôtures Laplume, en date du 19 mai 2021, pour la fourniture et l'installation d'une clôture pour le parc à chiens;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Clôtures Laplume, pour la fourniture et l'installation d'une clôture pour le parc à chiens, pour un montant de 3 415.87 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 03-310-00-070).

ADOPTÉE

200-21-06-07

EMBAUCHES AU CAMP DE JOUR ET À LA PISCINE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement des personnes suivantes pour le Camp de jour et la Piscine pour la saison 2021, selon la politique et conditionnellement au départ des activités soit :

Camp de jour	Fonctions	Taux horaire
Lauriane Ferland	Coordonnatrice	17.50 \$
Elsa Hurtubise	Animatrice	14.49 \$
Abélia Doyon	Animatrice	14.49 \$
Maude Messier	Animatrice	14.49 \$
Dapheney Martineau	Animatrice	13.66 \$
Laurelou Purcell	Animatrice	14.49 \$
Valérie Gelineau	Animatrice	13.66 \$
Anne-Marie Lacoste	Animatrice	13.66 \$
Rosalie Boulianne	Animatrice	13.66 \$
Abygael Therriault	Service de garde	13.50 \$
Danaé Bisailon	Accompagnatrice	13.50 \$
Noémie Bisailon	Accompagnatrice	13.50 \$
Layna Matteau	Aide-animatrice	13.50 \$
Malorie Gauvin	Aide-animatrice	13.66 \$
Xavier Dubé	Aide-animateur	13.50 \$
Magalie Martel	Aide-animatrice	13.50 \$
Félix Leclerc	Service de garde/ménage	13.66 \$

Piscine	Fonctions	Taux horaire
Daphney Chenier	Coordonnatrice	18.03 \$
Félix Brochu	Sauveteur/moniteur	17.00 \$
Nicolas Boily	Sauveteur/moniteur	17.00 \$
Anthony Favreau	Sauveteur/moniteur	16.50 \$
Rosalie Brochu	Sauveteur/moniteur	16.50 \$
Dorianne Ratté	Sauveteur/moniteur	16.50 \$
Gabriel Ouellette	Surveillant	14.49 \$ (conditionnel au nombre d'inscriptions)

QUE ces engagements soient conditionnels au départ des activités et ceux-ci seront

rémunérés pour les heures effectuées, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

201-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - CHAUFFAGE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'offre de services de Produits Idéal TFC inc., pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire;

ATTENDU que cette offre de services s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Produits Idéal TFC inc. pour le remplacement de la chaudière du centre communautaire, pour un montant de 14 583 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

202-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - CARTE MAGNÉTIQUE À L'ARÉNA

ATTENDU l'offre de services de Sécurité BC communication, en date du 13 mai 2021, pour l'acquisition d'un système de carte magnétique pour l'aréna;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Sécurité BC communication, pour l'acquisition d'un système de carte magnétique pour l'aréna, pour un montant de 3 403.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

203-21-06-07

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATTENDU l'article 18 de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, qui stipule que la Ville de Valcourt doit faire parvenir aux municipalités participantes un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable par courrier recommandé ou certifié, au moins 6 mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute période de renouvellement de l'entente;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la période de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable se termine au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite effectuer des correctifs de nature administrative à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner avis aux municipalités du Canton de Valcourt, de Bonsecours, de Lawrenceville et de Racine de l'intention de la Ville de Valcourt de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable dans sa forme actuelle.

De faire parvenir aux municipalités participantes la résolution tenant lieu d'avis par courrier recommandé ou certifié.

ADOPTÉE

204-21-06-07

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT)

ATTENDU l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, qui stipule que la Ville de Valcourt doit faire parvenir à la municipalité du Canton de Valcourt un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable par courrier recommandé ou certifié, au moins 6 mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute période de renouvellement de l'entente;

ATTENDU QUE la période de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable se termine au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite effectuer des correctifs de nature administrative à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner avis à la municipalité du Canton de Valcourt de l'intention de la Ville de Valcourt de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable dans sa forme actuelle.

De faire parvenir à la municipalité participante la résolution tenant lieu d'avis par courrier recommandé ou certifié.

ADOPTÉE

205-21-06-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632 RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de la séance ordinaire du 03 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 632 Réserve financière pour le traitement des eaux usées.

Ce règlement a pour objet de prévoir une réserve financière pour tout ce qui concerne le traitement des eaux usées, pour un montant de 300 000 \$, lequel sera financé à même le surplus affecté et une partie de la taxation annuelle en eaux usées pour toutes les unités de logement imposées.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

206-21-06-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 633 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 03 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 633 créant une réserve financière pour l'eau potable.

Ce règlement a pour objet de prévoir une réserve financière pour tout ce qui concerne l'eau potable, pour un montant de 300 000 \$, lequel sera financé à même le surplus affecté et une partie de la taxation annuelle en eau potable pour toutes les unités de logement imposées.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

207-21-06-07

SOUSSION DE MISE À JOUR ET DE SUPPORT POUR LA LICENCE TOPKAPI

ATTENDU l'offre de Scadalliance, en date du 14 avril 2021, pour la mise à jour et de support éditeur pour la licence Topkapi vision du système de télémétrie;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Scadalliance pour la mise à jour et le support pour la licence Topkapi (système de télémétrie), pour un montant de 4 810.00 \$ excluant les

taxes applicables (p.b. 03-310-00-051).

ADOPTÉE

208-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - PLANAGE D'ASPHALTE AU 657, ROUTE 220 (BONSECOURS)

ATTENDU la réparation d'une fuite à la hauteur du 657 Rte 220 à Bonsecours en novembre 2019 et la réfection de la surface de la route;

ATTENDU la plainte du Ministère des Transports du Québec pour une mauvaise qualité de la réfection de la route due aux conditions météo et le gel-dégel en juillet 2020 (affaissement de la tranchée);

ATTENDU QU'à la demande du MTQ l'asphalte existante a été enlevée et une nouvelle réfection a été réalisée en juillet 2020 et en fonction des critères exigés par le MTQ;

ATTENDU la réception d'une plainte du résident du 657 Rte 220 à la municipalité de Bonsecours en avril 2021 pour signaler un bruit de claquage au passage des véhicules sur la réparation;

ATTENDU l'offre de Planage Asphalte Expert, pour la réfection de la portion de la chaussée problématique;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Planage Asphalte Expert pour la réfection de la chaussée face au 657 route 220 à Bonsecours, pour une somme de 1 600 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-413-00-521).

ADOPTÉE

209-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - CARACTÉRISATIONS PHASE III BOISÉ DU RUISSEAU

ATTENDU l'offre de T² Environnement, en date du 18 mai 2021, pour la délimitation et la caractérisation de milieux humides;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de T² Environnement, pour la délimitation et la caractérisation de milieux humides, pour un montant de 6 836.00 \$ excluant les taxes applicables (03-310-00-069).

ADOPTÉE

210-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - CARACTÉRISATION SUR LA RUE BERNIER

ATTENDU l'offre de services de T² Environnement, en date du 18 mai 2021, pour des travaux de caractérisation et de délimitation de milieux humides sur la rue Bernier;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de T² Environnement, pour des travaux de caractérisation et de délimitation de milieux humides sur la rue Bernier, pour un montant de 1 338.40 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-610-00-418)

ADOPTÉE

211-21-06-07

OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU l'offre de services de Les Services EXP inc., en date du 26 mai 2021, pour l'étude d'avant-projet pour le prolongement des services municipaux (phase III du Boisé du Ruisseau);

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Les Services EXP inc., pour l'étude d'avant-projet pour le prolongement des services municipaux (phase III du Boisé du Ruisseau), jusqu'à un montant maximal de 11 500 \$, excluant les taxes applicables (base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec).

ADOPTÉE

212-21-06-07

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

213-21-06-07 OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION DE PERSONNEL D'OPÉRATION EN EAU POTABLE (2021-2025)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public, pour la location de personnel d'opération en eau potable pour les années 2021 à 2025;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission s'est déroulée le lundi 31 mai 2021 à 11h;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni le 03 juin 2021 à 9h afin de procéder à l'évaluation de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission de SIMO Management inc. s'avère être celle ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour location de personnel d'opération en eau potable à la firme SIMO Management inc. pour un prix de 454 078.53 \$ excluant les taxes applicables (horaire normal et tournée de télémétrie) ainsi que selon la tarification horaire prévue pour tous les autres travaux à même la proposition de prix :

	Travaux supplémentaires	Présence d'urgence à l'extérieur des plages	Service de garde 24 heures sur 24 à l'aide des
--	-------------------------	---	--

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

	n'étant pas prévus au devis	normales de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi, en fonction des événements	équipements de télécommunication fournis par l'adjudicataire y incluant les opérations et ajustements effectués à distance sans déplacement
	heures	heures	heures
	Selon les besoins du service	Selon les besoins du service	
<u>An 1</u>	<u>85</u> \$	<u>150.00</u> \$	<u>2.50</u> \$
<u>An 2</u>	<u>86.70</u> \$	<u>153.00</u> \$	<u>2.55</u> \$
<u>An 3</u>	<u>88.43</u> \$	<u>156.06</u> \$	<u>2.60</u> \$
<u>An 4</u>	<u>90.20</u> \$	<u>159.18</u> \$	<u>2.65</u> \$
<u>An 5</u>	<u>92.01</u> \$	<u>162.36</u> \$	<u>2.71</u> \$

ADOPTÉE

214-21-06-07

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher monsieur Charles Côté en tant qu'étudiant aux travaux publics, pour la période du 28 juin 2021 au 31 août 2021 (maximum), à la classe 2 échelon 1 pour un taux horaire de 15.17 \$.

ADOPTÉE

215-21-06-07

FORMATIONS - SERVICE DES EAUX

ATTENDU la nécessité de former les employés du Service des eaux, pour le réseau de distribution avec désinfection et les eaux usées de type étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le paiement des formations suivantes aux employés des travaux publics, conditionnellement à ce que ces derniers demeurent à l'emploi de la Ville de Valcourt au moins 2 ans après avoir suivi les formations pour chaque carte de compétence, à défaut de quoi les employés concernés devront rembourser les frais de formation à la Ville au prorata de la période non travaillée à la Ville;

Les frais de formation, de salaire régulier et de frais de déplacement (le cas échéant) seront payés par la Ville de Valcourt ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Formation ORD à distance (opérateur en réseaux de distribution avec désinfection) :

2 893.00 \$ par participant (+ 615 \$ si en présentiel)

Formation OW2 en virtuel (opérateur eaux usées étangs aérés)

3 068.00 \$ par participant

Le tout selon un calendrier en rotation préétabli.

ADOPTÉE

216-21-06-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h59.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière